

Département de : LOZERE  
Commune : AUROUX



En exercice : 11  
**Présents : 9**  
**Absents : 1**  
**Absents représentés : 1**

**PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024**  
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024 / 3-1 à N° 2024 / 3-9**

Date de la convocation : 22 Mars 2024

L'an deux mil vingt quatre  
Et le 28 Mars  
A 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUROUX s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme PIJEAU Anne-Marie, Maire.

Présents : BRUNEL GILARDIN Hélène, DELMAS Pascal, GAILLARD Julian, LIAGRE Régis, MOURGUES Emmanuel, PIJEAU Anne-Marie, RICHARTE Guy, TAULEMESSE Valérie, VILLEDIEU Jérôme

Absent(s) : WASSELIN Dylan

Absent(s) représenté (s) : RUIZ Jérôme par BRUNEL GILARDIN Hélène

Secrétaire de Séance : TAULEMESSE Valérie

**2024/3-1 : Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 Février 2024**

Approuvé à l'unanimité

**2024/3-2 : Participation aux transports scolaires des élèves du primaire pour l'année scolaire 2022-2023**

3 élèves : 1 560 € l'année.  
Approuvé à l'unanimité

**2024/3-3 : Proposition de modification n° 12 des statuts de la Communauté de Commune du Haut Allier CCHA**

Approuvé à l'unanimité

**2024/3-4 : Renouvellement du bail commercial de la boulangerie**

Loyer des boulangers à Chambon le Château : 420 € H.T.  
Proposition de loyer à Auroux : 261 € H.T.  
Demain leur sera envoyé une proposition pour un nouveau bail.

Approuvé à 8 voix pour, une voix contre, et une abstention.

**2024/3-5 : Attribution des subventions aux associations**

L'AMCA n'a pas fait de demande de subvention, Le club Notre temps a demandé 600 €, la Société de Chasse 450 €, le Galopeur fou 1 000 € et le Comité des fêtes 2 000 € (500 € de plus que l'an dernier).  
Pour le comité des fêtes, le conseil municipal souhaite demander des précisions à cette association, avant de pouvoir délibérer sur le montant attribué. Pour les autres Associations, les subventions ont été adoptées à l'unanimité comme dans le tableau suivant :

Association	Subvention accordée
AMCA	0,00 €
Comité des fêtes	Reporté au prochain Conseil
Club Notre temps	600,00 €
Société de chasse	450,00 €
Galopeur Fou	1 000,00 €

### 2024/3-6 : Fixation du prix de la location communale de Briges

Les autres loyers ont été fixés à 6 € le m<sup>2</sup>. Ainsi, pour Briges, le prix de la location sera de 588 € par mois  
Approuvé à l'unanimité

### 2024/3-7 : Acquisition de plein droit du bien vacant sans maître DURAND Epouse BROUILLET

Parcelles F 721 et 722  
Approuvé à l'unanimité

### 2024/3-8 : Vote des taux de la fiscalité directe locale

Approuvé à l'unanimité

### 2024/3-9 : Budget Primitif 2024 – Commune, Eau, Lotissement

Le Conseil Municipal vote les Budgets Primitifs comme suit :

	BP Commune	BP Eau	BP Lotissement
Vote Pour	10	9	10
S'abstient	0	0	0
Vote contre	0	1	0

### Questions diverses :

Valérie TAULEMESSE  
Secrétaire de Séance



Anne-Marie PIJEAU  
Maire d'Auroux

